

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	38
Date de la convocation	27/01/2023
Certifié exécutoire le	09/02/2023
Date d'affichage	09/02/2023
Envoyé en préfecture le	09/02/2023

Le trois février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE

Véronique, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représenté), BOURROUX François (donne pouvoir CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LELIEVRE Carla (donne procuration à TAVERTE Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à COISSAC Vincent).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

6-2023 : aide économique Boucherie à Treignac

Vu la convention avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII signée le 15 mars 2019

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019, 101-2019, 53-2020, 122-2020, 5-2021, 75-2021 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de **la SARL Lukman de Monsieur Rousseau** et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention:

- D'ATTRIBUER une aide économique à **la SARL Lukman de Monsieur Rousseau** pour 4000 € pour son investissement
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP)
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 09/02/2023

Le Président, Philippe JENTY.





Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 019-200066645-20230203-62023-DE



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Fiche synthèse

Reprise et modernisation de la boucherie de Treignac SARL Lukman (Jean-Henri ROUSSEAU)

Présentation du porteur de projet

Nom / prénom du porteur : Jean-Henri ROUSSEAU

Structure du porteur de projet

Dénomination de la structure : SARL Lukman

Activité : boucherie-charcuterie

Forme juridique : SARL

Effectif salarié : 1 apprenti

Présentation du projet

Localisation du projet : Treignac

Nature(s) de projet (investissement matériel / immatériel / immobilier...) :

☐ Création

☐ Transmission / reprise

☒ Développement :

☐ Immobilier d'entreprise

☒ Acquisition de matériel

☐ Recrutement

Description succincte du projet (avec quelques arguments) :

Jean-Henri ROUSSEAU a repris la boucherie Genet de Treignac en 2019. Il est l'actionnaire majoritaire de la SARL Lukman (51 %). L'ancien gérant de la boucherie, Christian GENET, est également actionnaire (49 %).

Jean-Henri ROUSSEAU a également repris la boucherie Chanut située sur la rue principale de Treignac. Il a racheté le fonds de commerce en décembre 2022. Il n'a pas racheté les murs. Il souhaite réaliser des travaux de modernisation.

Projet en faveur de création / maintien d'emploi (si oui, combien) :

☒ Oui (3)

☐ Non



Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 019-200066645-20230203-62023-DE



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Délais prévus pour la réalisation du projet : 2022

Plan de financement (avec cofinancements obtenus)

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Assiette éligible	Montant	Taux
Matériel productif (vitrine, chambre froide)	27 415,00 €	CC V2M (20 %)	20 000,00 €	4 000,00 €	15%
		FISAC (20 %)	20 000,00 €	4 000,00 €	15%
		Autofinancement		19 415,00 €	71%
TOTAL	27 415,00 €	TOTAL		27 415,00 €	100%

Aides à l'emploi 3 000,00 €

Total aide CC V2M 7 000,00 €

Appréciation de la viabilité du projet

Avis de viabilité établi par Thierry GOURSOLLE – CMA

Pièces justificatives

Dossier complet :

- ☐ Oui
☐ Non